

PARC NATIONAL VUNTUT

Le parc national Vuntut et la zone de gestion spéciale qui l'entoure protègent l'intégrité écologique et le patrimoine culturel d'une grande partie du Nord du Yukon. Situé sur le territoire ancestral de la Première nation Gwitchin Vuntut, il offre un habitat important pour la harde de caribous de la Porcupine et un grand nombre d'autres espèces, en particulier la sauvagine. Il présente la plus grande intégrité écologique de tous les parcs nationaux du Canada. L'idée de créer un parc national est apparue aux cours des négociations sur les revendications territoriales des Gwitchin Vuntut : le parc permet à Parcs Canada de protéger un échantillonnage important de l'écorégion du nord du Yukon et aux Gwitchin Vuntut de préserver leurs liens culturels et spirituels avec la terre. Formellement établi en 1995, il constitue l'un des plus beaux exemples de l'engagement et du soutien d'une collectivité à l'égard d'une initiative majeure de conservation.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a établi son Programme de conservation du patrimoine naturel en mai 2001. Celui-ci s'inspire fortement des résultats du Programme du millénaire de la TRNEE, qui avait permis d'identifier de nombreux défis et occasions qui se présentaient au Canada en matière de conservation de la nature.

Le Programme de conservation du patrimoine naturel vise à encourager les Canadiens de tous les milieux à prendre en charge l'intendance des terres et des eaux, tant publiques que privées, et à concevoir et appuyer les nouveaux outils qui permettront de mieux conserver, restaurer et maintenir à long terme la santé des écosystèmes.

Un des principaux objectifs du programme est d'encourager les meilleures pratiques et méthodes de conservation et d'en faciliter la propagation. Une série d'études de cas nous permet de constater dans quelle mesure l'objectif est atteint; les résultats de ces études feront l'objet d'un rapport sur l'État du débat portant sur la conservation de la nature au Canada.

Le présent document constitue l'une des huit études de cas menées dans le cadre du programme. Il a été rédigé à partir des données disponibles et d'entrevues avec des représentants clés du gouvernement, des Premières nations, de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux et de collectivités régionales.

C'est dans les vastes étendues du nord du Yukon qu'habite le peuple Gwitchin Vuntut, dont les ancêtres sont peut-être les plus anciens habitants du Canada; on trouve des traces de leur présence qui datent de 25 000 ans. Durant des millénaires, les Gwitchin Vuntut ont vécu en harmonie avec le rythme des saisons, plus particulièrement avec les migrations cycliques de la harde de caribous de la Porcupine entre son territoire d'été sur les versants nord de l'Alaska et ses quartiers d'hiver dans la plaine d'Eagle au Yukon et la vallée du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest. Le territoire ancestral des Gwitchin Vuntut, la plaine Old Crow, offre un habitat important pour la harde de caribous de la Porcupine et un grand nombre d'autres espèces, en particulier la sauvagine.

Les Gwitchin Vuntut se sont installés autour du village de Old Crow, dont la population est d'environ 300 habitants. Le village est situé à environ 60 kilomètres au sud des limites du parc et 73 kilomètres au nord du cercle polaire arctique. Il s'agit du seul établissement permanent dans le nord du Yukon et le seul à n'être accessible par aucune route dans le territoire.

Dans les années 80, alors qu'ils voyaient leur territoire traditionnel menacé par l'exploration pétrolière et gazière et qu'ils commençaient à faire valoir leurs droits ancestraux, les Gwitchin Vuntut ont adopté l'idée de créer un parc national sur leur territoire afin de préserver leurs liens culturels et spirituels avec la terre. Il semble aujourd'hui que ce soit devenu l'un des plus beaux exemples de l'engagement et du soutien d'une collectivité envers une initiative majeure de conservation.

1. Contexte

Valeurs écologiques

La plaine Old Crow présente une topographie inhabituelle, une immense plaine ponctuée de plus de 2 000 lacs et étangs peu profonds. La plaine est située dans le lit d'un ancien lac de grandes dimensions et est bordée de montagnes sur trois côtés. Retenues par le pergélisol qui s'étend de quelques centimètres sous la surface du sol à plus de 300 mètres de profondeur, les eaux de fonte ne peuvent pénétrer le sol et s'accumulent dans un réseau de tourbières et de ruisseaux. En été, l'abondance des eaux peu profondes, la lumière solaire présente 24 heures par jour et les températures chaudes rendent les lacs extrêmement productifs, compte tenu de leur latitude. La plus grande partie de l'habitat est formée de lacs et d'étangs entourés de tourbières, avec des fourrés de bosquets aux endroits un peu plus secs. On y trouve également des prés de linaigrettes du Canada et des peuplements clairs d'épinettes noires ou blanches rabougries. Les deux tiers nord de la plaine sont formés de vieilles collines en pente douce appelées pédiments. Enfin, plus au nord et à l'ouest, on atteint les contreforts des monts Britanniques, qui sont la limite nord des arbres au Canada.

La plaine Old Crow est une importante aire de reproduction pour la sauvagine et les oiseaux de rivage; elle sert de refuge durant la mue et de lieu de rassemblement durant la migration d'automne. Pendant l'été, près d'un demi-million d'oiseaux se rendent dans la région. Les principales espèces qui nidifient dans la plaine sont la macreuse brune et la macreuse à front blanc, le fuligule milouinan, le petit fuligule et le canard pilet. La

Convention de Ramsar reconnaît que la région est d'une importance internationale. La plaine sert également de lieu d'accouplement pour plusieurs mammifères aquatiques et certaines espèces menacées comme le faucon pèlerin et le hibou des marais.

À différentes périodes de l'automne, de l'hiver et du printemps, la plaine et la région environnante servent d'habitat à la harde de caribous de la rivière Porcupine, qui compte près de 160 000 bêtes et constitue l'une des plus grandes hardes au monde. Le territoire de la harde s'étend sur l'ensemble du nord du Yukon et jusqu'en Alaska. On trouve également des grizzlis, des orignaux, des rats musqués et plusieurs espèces de poissons. Le bœuf musqué a été réintroduit dans la toundra. Un grand nombre d'ours noirs et blancs, de loups, de lynx, de martres, de visons, de renards, d'écureuils terrestres, de carcajous et de polaires, de lièvres d'Amérique et de lièvres arctiques se côtoient.

La plaine est l'une des plus importantes sources de fossiles de vertébrés au Canada. Une grande quantité de fossiles ont été découverts dans plus de 55 sites archéologiques. Les artefacts fournissent la preuve d'une occupation humaine très ancienne et de la présence d'espèces animales anciennes, comme le castor géant et le mammoth. On y retrouve également des fossiles importants qui n'ont à peu près jamais été trouvés ailleurs en Amérique du Nord, en raison du fait que la plaine est demeurée libre de glace durant la dernière glaciation il y a environ 30 000 ans.

Valeurs autochtones, culturelles et patrimoniales

Les Gwitchin Vuntut, un peuple athapascan, ont occupé la plaine Old Crow et entretenu une relation avec elle depuis plusieurs siècles. Bien qu'il n'existe aucun village ni aucune habitation permanente dans les limites du parc, la terre et ses ressources sont continuellement utilisées au fil des saisons, dans le cours des activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut. Plus de 100 sites archéologiques ont été recensés dans le parc national Vuntut. Les fouilles sur ces sites ont permis de découvrir des artefacts des anciens habitants nomades de la région, qui se sont établis durant la dernière période glaciaire. Les vestiges de peuplement plus récents comprennent six clôtures à caribous, des campements traditionnels, des cabanes, des sentiers, des tentes et des toiles.

Les Gwitchin Vuntut ont toujours dépendu de la terre et de ses ressources pour leur subsistance, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Les utilisations traditionnelles comprennent la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette de petits fruits. Les activités varient selon les saisons : la chasse au rat musqué et au gibier d'eau au printemps, la pêche au saumon l'été et la chasse au caribou l'automne. Pendant des milliers d'années, les Gwitchin Vuntut ont compté sur la harde de caribous de la rivière Porcupine pour leur nourriture, leurs vêtements, leurs abris, leurs outils, leurs armes et les articles de cérémonie; en d'autres mots, pour la survie de leur culture. Bien qu'ils soient aujourd'hui moins dépendants de la terre que les générations qui les ont précédés, les familles continuent de se rendre chaque année sur la plaine pour enseigner le mode de vie traditionnel à leurs enfants.

Valeurs économiques

En raison de son éloignement, il n'y avait pas d'activité économique significative dans le nord du Yukon avant la création du parc national. Des activités d'exploration pétrolière, principalement sous forme de profils sismiques, ont été réalisées dans la région durant les années 50 et 60. Les pressions pour étendre ces activités se sont accrues tout au long des années 80. Les activités industrielles n'ont toutefois généralement eu qu'une faible incidence sur la plaine.

Historique de la gestion et de l'utilisation des ressources

Avant le règlement des revendications territoriales, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien assurait la gestion de l'ensemble des terres du Yukon et avait la responsabilité d'approuver les tenures de développement industriel. Le gouvernement territorial du Yukon gérait l'administration de la faune. Le Service canadien de la faune (Environnement Canada) était responsable de la gestion des oiseaux migrateurs.

Les Gwitchin Vuntut n'avaient que peu, voire aucune participation aux décisions de gestion des ressources avant le règlement de leurs revendications territoriales. Les décisions sur l'affectation des ressources étaient prises à Ottawa. Les sociétés pétrolières et gazières arrivaient sans avertissement afin de réaliser des activités d'exploration. La possibilité d'un développement pétrolier et gazier accru, avec ses répercussions potentielles sur la faune, a créé un climat d'incertitude dans la collectivité.

2. Fondement et buts

Historique et objet

En 1960, le gouvernement des États-Unis a créé l'Arctic National Wildlife Refuge (ANWR), qui couvre une immense région du versant nord de la côte nord-est de l'Alaska. Par la suite, le Canada a voulu étendre l'ANWR en établissant sa propre zone de conservation. Lors d'une conférence à Whitehorse en 1970, le ministre des Affaires indiennes et du Nord (alors responsable des parcs nationaux) s'est prononcé en faveur du projet. Le rapport de l'enquête Berger sur le pipeline de la vallée du Mackenzie recommandait également de protéger les terres du Nord du Yukon.

En 1978, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a annoncé une nouvelle initiative en vue de la création de parcs nationaux dans le Nord du Canada. L'initiative, appelée « six parcs au nord du 60^e », reflétait l'objectif de créer six nouveaux parcs nationaux dans le Nord du Canada. L'une des régions géographiques ciblées était le nord du Yukon. Un peu plus tard, le gouvernement annonçait que la totalité de la région nord du Yukon serait soustraite à l'exploration minérale en vertu de la *Mineral Lands Act*. (*Note de traduction : il semble qu'il y ait une erreur de titre; peut-être s'agit-il d'un autre règlement*)

Parcs Canada a immédiatement entrepris une consultation avec les collectivités nordiques (dans le Nord du Yukon, le village gwitchin de Crow et dans les Territoires du Nord-Ouest, les collectivités gwitchin et inuvialuit à Aklavik, Fort McPherson, Arctic Red River et Inuvik). Le but des consultations était de leur assurer que la création d'un parc national n'aurait aucun effet sur leurs activités traditionnelles.

Principaux objectifs

Les objectifs du parc national Vuntut sont énoncés dans l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Il s'agit de :

1. Reconnaître l'histoire et la culture des Gwitchin Vuntut et leurs droits traditionnels de récolte dans l'établissement et le fonctionnement du parc;
2. Reconnaître et protéger les utilisations traditionnelles et actuelles du parc par les Gwitchin Vuntut dans le développement et la gestion du parc;
3. Protéger à tout jamais un secteur naturel d'importance nationale qui représente la région naturelle du Nord du Yukon, ainsi que des zones représentatives des terres humides de la plaine Old Crow et des contreforts environnants;
4. Favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de façon à ce qu'il soit légué intact aux générations à venir;
5. Fournir des possibilités économiques et des emplois aux Gwitchin Vuntut et assurer leur participation au développement, à la gestion et à l'exploitation du parc;
6. Reconnaître que l'histoire orale est une source valide et pertinente dans l'établissement de l'importance historique des sites patrimoniaux et des ressources patrimoniales mobilières du parc qui sont directement reliées à l'histoire des Gwitchin Vuntut;
7. Reconnaître l'intérêt des Gwitchin Vuntut en ce qui a trait à l'interprétation des toponymes et des ressources patrimoniales se rapportant directement à leur culture.

3. Programme

Mise en œuvre et chronologie

La création du parc national Vuntut est survenue dans le cadre du processus de règlement des revendications territoriales des Gwitchin Vuntut. Les négociations sur les revendications territoriales dans le nord du Yukon avaient été entreprises en 1973, d'abord sous l'égide du Conseil des Premières nations du Yukon. Les négociations avec le gouvernement fédéral se sont poursuivies pendant près de 20 ans et se sont achevées par la signature de l'Accord-cadre définitif. Ce dernier établissait les conditions générales de règlement des revendications des 14 Premières nations du Yukon, conditions qui ont par la suite été intégrées aux ententes définitives particulières à chacune des 14 Premières nations.

Au début des années 80, les Gwitchin Vuntut ont ouvert les négociations sur leurs propres revendications territoriales, dans le but d'obtenir la propriété de leur territoire traditionnel. Lorsque les négociations ont échoué en 1984 et qu'il est devenu apparent que les Gwitchin Vuntut ne pourraient obtenir la pleine propriété des terres, ils ont commencé à penser que la création d'un parc national pouvait représenter une option qui leur permettrait de préserver leurs usages traditionnels de ces terres.

Les négociations ont repris en 1986. Au même moment, le gouvernement fédéral avait entrepris des négociations avec la Première nation Champagne-Aishihik, négociations qui ont mené à la création du parc national Kluane. Les deux séries de négociations ont eu une influence l'une sur l'autre, étant parfois menées conjointement pour discuter des enjeux communs liés à la création d'un parc national.

Les négociations se sont intensifiées à compter de 1990. Une équipe de négociateurs représentant le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial a tenu des rencontres sur une base régulière à Old Crow avec les anciens de la Première nation Gwitchin Vuntut. Les anciens tenaient absolument à préserver l'intégrité écologique de la plaine Old Crow. Par la suite, le Service canadien de la faune a proposé l'établissement d'une réserve faunique nationale sur la totalité de la plaine Old Crow, le seul habitat d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs au Yukon. Parcs Canada souhaitait toutefois créer un parc national attenant au parc national Ivvavik (créé sur le versant nord du Yukon dans le cadre de la Convention définitive des Inuvialuit). L'idée de créer un parc national sur la partie nord de la plaine Old Crow, entouré d'une zone de gestion spéciale destinée à protéger le reste de la plaine, est apparue à l'étape des négociations finales sur les revendications territoriales de Gwitchin Vuntut. Parcs Canada recevraient une grande étendue représentative (quoique moins grande que ce qu'ils souhaitaient obtenir au départ) alors que les terres en fief simple entourant le parc seraient gérées en zone de gestion spéciale du Yukon par les Gwitchin Vuntut en collaboration avec Parcs Canada et le Service canadien de la faune. Le Service canadien de la faune a établi les limites de la zone de gestion spéciale de manière à ce qu'elle englobe la totalité du bassin versant de la plaine Old Crow. Le parc national Vuntut a été créé en vertu du chapitre 10 de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Cette dernière a été annoncée le 16 juillet 1993.

Organisme initiateur

Parcs Canada, l'organisme chargé de compléter le réseau de parcs nationaux du Canada, a d'abord établi que le nord du Yukon constituait un site important qui méritait de recevoir le statut de parc national.

En outre, la collectivité de Old Crow avait toujours fait de la conservation de la plaine Old Crow et de la harde de caribous de la rivière Porcupine sa principale priorité. Elle a compris que la création d'un parc national pouvait jouer un rôle crucial dans la survie de la harde, dont dépend son mode de vie traditionnel. Elle a donc cherché à obtenir la création d'un parc national dans le cadre des négociations sur leurs revendications territoriales. On peut donc considérer que la collectivité est en grande partie responsable de la création du parc national et de la zone de gestion spéciale qui l'entoure.

Principaux intervenants

Parcs Canada, le Service canadien de la faune et la Première nation Gwitchin Vuntut ont été responsables des négociations et de l'entente qui ont mené à la création du parc national Vuntut. Comme nous le verrons plus loin, la Société canadienne pour la conservation de la nature a joué un rôle vital en libérant certaines zones affectées par des concessions pétrolières et gazières.

Le Comité canadien des ressources arctiques, une organisation non gouvernementale de protection de l'environnement, a joué un rôle important en facilitant le retrait des droits miniers au milieu des années 70. Il avait alors organisé une campagne massive de

représentation et d'envoi de lettres qui avait contré les efforts de dernière minute du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour empêcher le retrait.

Portée et étendue de la participation des Premières nations

La création du parc national Vuntut a été rendue possible par l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut.

La Première nation Gwitchin Vuntut est un partenaire dans la gestion des ressources fauniques et patrimoniales dans le parc. Alors que les autres parcs nationaux dans le Nord, par exemple Kluane, sont dirigés par des conseils de cogestion, la collectivité de Old Crow est si petite que les Gwitchin Vuntut hésitaient à créer une autre structure bureaucratique, plus particulièrement du fait que l'objectif consistait à s'assurer que la gestion du parc national se fasse en intégration complète avec l'ensemble du territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut. Il a donc été convenu que la participation gwitchine à la gestion du parc national Vuntut se ferait par l'entremise du Conseil de la Première nation Gwitchin Vuntut et du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon.

La population de Old Crow a participé activement au processus de planification de la gestion. Elle considère que son partenariat avec Parcs Canada constitue l'une des meilleures ententes de partenariat dans le domaine de la gestion des terres et des ressources dans le Nord du Yukon. Plusieurs journées portes ouvertes ont été tenues dans la collectivité. Il y eut entre autres une forte participation, dont celle des familles pratiquant toujours au printemps les activités traditionnelles de chasse et de piégeage sur la plaine.

Le statut de parc national ne peut être retiré aux terres sans le consentement de la Première nation Gwitchin Vuntut. La Première nation Gwitchin Vuntut doit être consultée sur toutes les questions touchant la toponymie des lieux ou des caractéristiques du parc.

L'entente reconnaît que la connaissance écologique traditionnelle constitue une source valide d'information pour la gestion du parc. Elle sera utilisée, avec l'information scientifique, pour orienter les décisions de gestion sur les usages récréatifs. Parcs Canada s'assurera de façon prioritaire que les Gwitchin Vuntut pourront continuer d'utiliser le parc et d'y circuler de maintenir leurs connaissances écologiques traditionnelles à jour et à bâtir une base de connaissances remontant à plusieurs centaines d'années.

Investissement

Le gouvernement fédéral assume la plus grande partie du financement pour la création et le fonctionnement du parc national Vuntut. Les salaires du personnel du parc et tous les projets de recherche scientifique et culturelle regroupant des résidents de Old Crow sont également financés par le gouvernement fédéral.

4. Outils

Négociations sur les revendications territoriales

L'Accord-cadre définitif du Yukon constitue le cadre dans lequel chacune des 14 Premières nations du Yukon négocie une entente finale sur ses revendications territoriales. Toutes les dispositions de l'Accord-cadre définitif sont reconduites dans chacune des ententes finales.

L'Accord-cadre définitif reconnaît aux Premières nations du Yukon un droit d'exploitation de la faune à des fins de subsistance dans tout le territoire traditionnel, y compris l'exploitation préférentielle de certaines espèces. Elles ont également l'exclusivité du droit de récolte sur les terres de catégorie A (elles ont des droits de propriété foncière et tréfoncière sur les terres de catégorie A) et la propriété d'environ 70 p.100 des lignes de piégeage attribuées dans le territoire traditionnel. L'Accord-cadre définitif prévoit l'établissement de conseils des ressources renouvelables dans le territoire traditionnel de chaque Première nation. Les conseils sont des organes consultatifs publics indépendants qui peuvent faire des recommandations sur des questions liées à la conservation de la faune terrestre et aquatique, à l'établissement de zones de gestion spéciale et à la gestion des ressources forestières. Dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut, le Conseil des ressources renouvelables du nord du Yukon joue un rôle clé dans la gestion des ressources naturelles de la région.

L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut donne aux Gwitchin Vuntut le droit exclusif de récolte pour des fins de subsistance (c'est-à-dire pour les aliments à des fins traditionnelles et cérémonielles) sur toutes les espèces de poissons, d'animaux sauvages et de plantes comestibles, pour toutes les saisons de l'année et sans restriction en quantité. Ils ont également le droit d'échanger, troquer ou vendre ces produits entre eux ou avec d'autres Premières nations du Yukon, sauf à des fins commerciales. La récolte peut être limitée pour des motifs de conservation, mais uniquement après consultation auprès des Gwitchin Vuntut. Dans l'exercice de ces droits, les Gwitchin Vuntut peuvent construire des cabanes, des campements, des tentes et des sentiers dans le parc, à condition de se conformer au plan de gestion du parc. Ils peuvent également abattre des arbres dans le parc pour des motifs liés à l'exercice du droit de récolte.

Approche matricielle

L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut stipule que la totalité de la région doit être gérée comme une seule et même entité écologique. Les principes directeurs comprennent la gestion sur la base de l'intégrité écologique, la conservation de la faune halieutique et terrestre et de leur habitat, et la protection des usages actuels et traditionnels de la région par les Gwitchin Vuntut.

À ce titre, l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut prévoit l'établissement du parc national Vuntut et de la zone de gestion spéciale de la plaine Old Crow. Ces deux zones ont été créées afin de protéger les caractéristiques écologiques clés de la région, y compris les terres humides, les pédiments et les ressources fauniques et

culturelles. Le parc national Vuntut couvre environ 4 400 kilomètres carrés de la plaine Old Crow. La zone de gestion spéciale couvre la totalité de la plaine, tant à l'intérieur qu'au sud du parc national. Une bonne partie de la zone de gestion spéciale appartient au peuple Gwitchin Vuntut.

Cette approche de « paysage global » permet d'établir des aires centrales protégées pour les terres les plus écosensibles, encadrées par des zones de gestion spéciale dans lesquelles d'autres usages sont introduits avec un soin particulier. Cette approche correspond aux principes de la biologie de conservation, qui favorise une gradation de la protection, avec des aires centrales protégées, des zones tampons et des couloirs clés pour le passage des animaux sauvages.

Rachat des concessions

Avant la création du parc national Vuntut, la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) avait pu négocier avec succès le rachat des concessions pétrolières et gazières sur le territoire proposé du parc national des Prairies. C'est pour cette raison que Parcs Canada a demandé à la SCCN d'entreprendre des discussions avec les sociétés pétrolières et gazières détenant des concessions dans la région de la plaine Old Crow. La collectivité Gwitchin Vuntut a été tenue informée des efforts de la SCCN et les a appuyés. Après environ six mois de négociations, la SCCN a pu racheter les concessions pétrolières et gazières, libérant ces terres pour qu'elles puissent être intégrées au parc national et à la zone de gestion spéciale, apportant ainsi une contribution importante au succès de la création du parc national.

5. Obstacles et transitions

Réserves de la collectivité

Au départ, plusieurs résidents de Old Crow étaient hostiles au projet de parc national du gouvernement fédéral ou étaient à tout le moins perplexes face à celui-ci. La plaine de Old Crow n'était pas seulement leur territoire – elle définissait ce qu'ils étaient en tant que peuple. Le mot « Vuntut » signifie marais ou plaine du corbeau. Les Gwitchin Vuntut sont le « peuple de la plaine du corbeau ». Ils ont cru qu'ils pourraient, par le jeu des négociations, obtenir la propriété de la totalité de leur territoire traditionnel. Ils ne pouvaient concevoir comment un parc national pourrait protéger leurs intérêts. En outre, plusieurs des jeunes membres de la collectivité étaient intéressés par les avantages qui pourraient découler de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière.

Les anciens, par contre, étaient inflexibles sur la nécessité de protéger les valeurs fauniques de la plaine Old Crow, et leur opinion était grandement respectée. Certains membres de la collectivité ont commencé à comprendre les avantages d'être situés près d'un grand parc national. Ces personnes ont commencé à sensibiliser d'autres membres de la collectivité sur les répercussions de la création d'un parc national dans leur territoire traditionnel. Par exemple, 10 habitants de Old Crow se sont rendus dans le parc national Auyuittuq sur l'île de Baffin, afin d'entendre de la bouche des habitants comment la création du parc avait bénéficié aux populations locales. Ce voyage avait nécessité une intense préparation avec des séances d'information pour les autres membres de la

collectivité et des comptes rendus verbaux, écrits et sur vidéo. Graduellement, la collectivité a découvert les avantages offerts par un parc national. Lorsque le moment de prendre une décision fut venu, les gens se sont sentis à l'aise d'accepter la création du parc.

Droits miniers

L'existence de concessions pétrolières et gazières dans le secteur représentait un obstacle potentiel à la réalisation du parc national. Six sociétés de Calgary détenaient les droits miniers sur plus d'un million d'acres. Elles avaient mené des activités d'exploration sismique dans la région, mais ces activités n'avaient entraîné que peu de répercussions.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources restaient opposés à la création d'un parc national. Toutefois, les analyses géologiques étaient peu prometteuses. Au bout d'un certain temps, leurs objections ont été dépassées par les avantages écologiques et culturels présentés par la protection de la région. Le succès du rachat des droits miniers par la Société canadienne de conservation de la nature a également contribué à surmonter les préoccupations des deux ministères.

Vision de la gestion du parc

Peu de temps après la création du parc national, il est apparu clairement que les parties n'avaient pas la même vision sur la façon dont il devait être géré. Le Conseil des ressources renouvelables du nord du Yukon était d'avis que les revendications territoriales lui accordaient la gestion directe du parc, alors que Parcs Canada estimait que l'entente définitive prévoyait la cogestion. La méfiance commençait à s'installer. Les membres du Conseil des ressources renouvelables étaient frustrés parce que Parcs Canada ne se rangeait pas à leurs opinions sur les questions relatives à la gestion du parc.

Afin de régler ce problème, les parties ont entrepris une analyse conjointe de chacun des articles de l'entente définitive. Cet examen a conduit à la signature au début de 2000 d'une entente de coopération établissant les rôles respectifs du Conseil des ressources renouvelables du Nord du Yukon, de Parcs Canada et du gouvernement de la Première nation des Gwitchin Vuntut. Une disposition de renouvellement oblige les parties à réexaminer l'entente après quatre ans (c'est-à-dire au plus tard le 31 mars 2004).

6. Résultats

Résultats particuliers

Le parc national Vuntut a été officiellement créé le 14 février 1995. Il couvre 4 345 kilomètres carrés dans le secteur nord-ouest du Yukon, immédiatement au sud du parc national Ivvavik et à l'est du Arctic National Wildlife Refuge de l'Alaska. La zone de gestion spéciale de la plaine Old Crow couvre 12 116 kilomètres carrés et comprend le parc national, des terres situées immédiatement au sud du parc et octroyées aux Gwitchin Vuntut en vertu de l'entente définitive et des terres situées à l'est et à l'ouest de celles octroyées par l'entente.

Avantages économiques

L'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut garantit la participation des Gwitchin Vuntut à l'emploi gouvernemental. Ils doivent entre autres représenter au moins 50 p.100 du personnel fédéral du parc national Vuntut. L'entente leur accorde également :

- Le droit exclusif à toute nouvelle concession de pourvoirie pour le gros gibier dans les limites du territoire des Gwitchin Vuntut;
- Pendant quinze ans, le droit exclusif de pêche commerciale et de pêche commerciale sportive du saumon dans le bassin hydrographique de la rivière Porcupine;
- Un droit de premier refus à l'égard des voyages commerciaux en milieu naturel et de la pêche commerciale sportive en eau douce dans la région des Gwitchin Vuntut;
- Un droit de préemption à l'égard des permis d'affaires accordés pour le parc national Vuntut.

Le principal centre d'information et d'exploitation du parc doit être établi à Old Crow. Toutefois, des problèmes de capacité tant au sein de Parcs Canada que de la collectivité ont ralenti la mise sur pied de ces installations. L'ouverture, initialement prévue en 2002, a été repoussée à 2004.

Si un contingent est établi pour le nombre de permis d'exploitation d'une entreprise dans le parc, il doit être établi en consultation avec le Conseil des Gwitchin Vuntut. De même, une formule devra être établie pour la répartition des permis, l'objectif étant d'allouer 50 p.100 des permis à la Première nation Gwitchin Vuntut.

En raison de l'éloignement du parc, les visiteurs sont rares et le personnel nécessaire est restreint. Le parc national Vuntut est situé à plus de 200 kilomètres de la route la plus proche (route Dempster) et n'est accessible que par avion, par bateau, à pied ou en skis. Les visiteurs sont généralement des voyageurs qui ont l'expérience de la vie sauvage, habituellement autonomes et habitués aux déplacements en arrière-pays.

Les trois gardiens du parc (résidant à Whitehorse) et l'agent de liaison de la communauté (résidant à Old Crow) sont tous Gwitchin. En outre, Parcs Canada retient par contrat les services des membres de la collectivité pour assurer les services d'entretien et de traduction, pour élaborer une trousse éducative pour les écoles de la collectivité et pour travailler à un projet d'histoire orale. Les compétences de surveillance écologique, comme les techniques de dénombrement des mustélidés (qui comprennent les belettes, les loutres, les moufettes et les martres) seront enseignées aux membres de la collectivité. La Vuntut Gwitch'in Development Corporation possède 50 p.100 des parts de Trans North Air, service aérien qui dessert le village d'Old Crow.

Situation actuelle

La responsabilité de la gestion du parc national Vuntut est partagée entre Parcs Canada, le Conseil des ressources renouvelables du nord du Yukon et la Première nation Gwitchin Vuntut. Les responsabilités sont réparties comme suit :

- Le Conseil des ressources renouvelables du nord du Yukon fait des recommandations à la ministre du Patrimoine canadien sur toutes les questions relatives au

développement et à la gestion du parc national Vuntut, qui ont une incidence sur la conservation des ressources halieutiques et fauniques, la zone de gestion spéciale et la gestion des ressources forestières;

- Le gouvernement des Gwitchin Vuntut a la responsabilité de protéger le mode de vie des Gwitchin Vuntut et de faire en sorte que leurs droits soient reconnus et maintenus;
- Parcs Canada a la responsabilité globale de la gestion et de l'exploitation du parc.

Les détails de ces responsabilités de gestion sont définis dans un accord de coopération intervenu entre les trois parties. Par exemple, le Conseil des ressources renouvelables du nord du Yukon a le droit de faire des recommandations sur les contingents de prises, sur les saisons, les routes, les méthodes et les modes d'accès pour la récolte, ainsi que sur les lieux et les modes de récolte dans le parc national. Toutefois, la répartition des contingents entre les membres de la Première nation Gwitchin Vuntut est la responsabilité du gouvernement de la Première nation Gwitchin Vuntut. Parcs Canada a la responsabilité de faire respecter les restrictions et les conditions applicables à la récolte.

L'orientation stratégique à long terme de la gestion du parc consiste à assurer son intégrité écologique et le maintien des activités traditionnelles des Gwitchin Vuntut sur leur territoire. Les lignes directrices provisoires pour la régie du parc ont été déposées en avril 2000. Depuis cette date, les parties ont entrepris d'élaborer un plan de gestion du parc.

Un projet de plan de gestion est présentement en phase d'examen interne. Il propose que la totalité du territoire du parc, à l'exception de six complexes de clôtures à caribous (qui feront l'objet d'un zonage pour en contrôler l'accès) soit classé « Zone II – réserve intégrale ». Cette désignation signifie que les installations permanentes et l'utilisation de véhicules motorisés seront interdites, à l'exception d'un accès strictement contrôlé par voie des airs et des déplacements en motoneige pour fins d'activités traditionnelles de récolte. Si le processus de planification détermine que les voyages guidés en motoneige devraient être permis dans la partie sud-est du parc, celle-ci pourrait faire l'objet d'une désignation moins restrictive.

Le projet de plan de gestion établit également que les activités suivantes sont compatibles avec la vocation du parc national Vuntut : la randonnée pédestre, le camping, le canot-kayak, le ski de randonnée, la raquette, le traîneau à chiens, l'observation de la faune, la photographie et (peut-être) les excursions guidées en motoneige. En cas de conflit, les activités de subsistance l'emportent sur les activités récréo-touristiques. En outre, la nature et l'étendue de l'accès au parc par des visiteurs en motoneige restent à déterminer.

Le plan de gestion tient compte des activités de recherche en cours dans le parc, y compris les recherches archéologiques, les études de végétation, les recherches sur les ours, un projet d'histoire orale et un projet de description et d'analyse des ressources du parc.

Un régime de gestion séparé s'applique à la zone de gestion spéciale de la plaine Old Crow. Il permet les activités de développement, tel que le secteur minier, qui ne sont pas autorisées dans les limites du parc, mais selon des conditions extrêmement restrictives.

La relation entre Parcs Canada et la Première nation Gwitchin Vuntut est riche, diversifiée et complexe. Les anciens de la Première nation ont élaboré une vision du rôle que devrait jouer le parc dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut. Les membres de la collectivité appuient la création d'une grande réserve protégée dans le parc, qui limitera l'accès des visiteurs par véhicule motorisé (toutefois, les Gwitchin Vuntut restent autorisés à utiliser la motoneige sur l'ensemble du territoire du parc, pour leurs activités traditionnelles). Deux anthropologues travaillent avec les membres de la collectivité à un projet continu d'histoire orale, les aidant à développer les compétences nécessaires pour compiler et cataloguer leurs histoires. Les résultats sont passés au crible par la collectivité afin de garantir qu'ils reflètent fidèlement les thèmes historiques des Gwitchin Vuntut. Ces thèmes seront reflétés dans le centre d'interprétation du parc national.

Le parc national Vuntut présente le degré d'intégrité écologique le plus élevé de tous les parcs nationaux du Canada. Cependant, malgré son état vierge et son éloignement, il n'est pas à l'abri des menaces environnementales. Les défis comprennent les effets du changement climatique mondial (sur les précipitations, le pergélisol et les communautés végétales), le transport à longue distance des contaminants, les changements dans les niveaux des lacs, des rivières et des ruisseaux de la plaine Old Crow, et la nécessité de protéger les principaux habitats de la harde de caribous de la rivière Porcupine. Les programmes de surveillance écologique seront la principale forme de réponse à ces préoccupations.

7. Leçons apprises

L'appui des Premières nations est un outil puissant

Une Première nation qui appuie les objectifs de préservation peut constituer un outil très puissant pour réaliser la conservation de la nature. Les Gwitchin Vuntut ont un désir profond de préserver leurs liens physiques, culturels et spirituels avec leur terres traditionnelles. Leur vision et leur détermination ont profondément influencé le processus qui a mené à la création du parc national Vuntut. Le parc national qui englobe maintenant la plus grande partie de leur territoire traditionnel leur fournit un accès exclusif pour les activités de subsistance traditionnelles et une source d'activités économiques nouvelles.

La convergence des intérêts est cruciale

Le parc national Vuntut et la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow protègent l'intégrité écologique et le patrimoine culturel d'une région vaste, unique et importante. Ils ont pu être établis en raison de la convergence entre le désir de Parcs Canada de protéger un exemple important de l'écorégion du nord du Yukon et la reconnaissance par les Gwitchin Vuntut que la création d'un parc national pourrait les aider à protéger leur territoire traditionnel. Parcs Canada et la Première nation Gwitchin Vuntut continuent de maintenir un partenariat solide, que les deux parties tiennent en haute estime. C'est un

modèle de ce qui peut être accompli lorsque des intérêts communs sont combinés à la confiance et au respect mutuels.